



Rapport moral 2022

approuvé par l'assemblée générale
du 21 juin 2023



LA VIE SOCIALE

L'assemblée générale de l'association se réunit chaque année pour approuver le rapport financier et le rapport moral et débattre du programme d'actions.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale ; renouvelé en 2022, le conseil s'est réuni quatre fois durant l'année écoulée :

Présidente : Nathalie Tubiana

Directrice des risques du Groupe - Caisse des Dépôts

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Responsable innovation sociale et QVT – DRH Groupe - Caisse des Dépôts

Trésorière : Diane Duong

Responsable RSE - Caisse des Dépôts

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Chef de projet RH - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Présidente du comité des projets : Patricia Havy

Directrice déléguée pilotage, performance et conditions de vie et responsable transformation – Direction des Clientèles Bancaire - Caisse des Dépôts

Autres administrateurs

Alain Beuzelin - contrôleur général - Caisse des Dépôts

Neyla Bouaïta - responsable communication - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Christine Brémont - retraitée - Caisse des Dépôts

Jean-Luc Delerin - retraité - Caisse des Dépôts

Annick Ferré - responsable congrès, salons et partenariats - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Jeanne Morand - responsable RH et fonction de pilotage - DCPC - Caisse des Dépôts

Sandra Picard - directrice de la communication - Compagnie des Alpes

Le bureau, mis en place pour renforcer les capacités de mobilisation et donc de réactivité de l'association en partageant plus efficacement les responsabilités, s'est réuni en distanciel cette année. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration et participe à l'administration de l'association.

Présidente : Nathalie Tubiana

Vice-présidente : Sabine Parnigi-Delefosse

Trésorière : Diane Duong

Secrétaire : Cyrille Fougeron

Le délégué général anime au quotidien l'association (préparation des réunions, pré-instruction des projets, mise en œuvre des actions de communication, gestion des adhésions), en liaison avec le bureau et le conseil d'administration.

Déléguée générale : Christine Akoka

2022, LA CRISE SANITAIRE S'ÉLOIGNE

Le comité des projets

Constitué cette année de huit adhérents de CDC Développement solidaire, le comité des projets a examiné **17 projets** en 2022. Un nombre en diminution, les porteurs de projet ayant eu cette année des difficultés à réunir les financements nécessaires pour monter des dossiers.

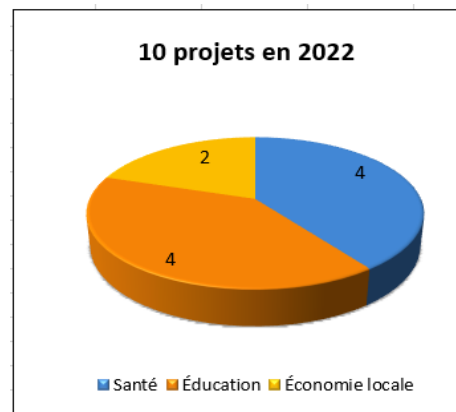
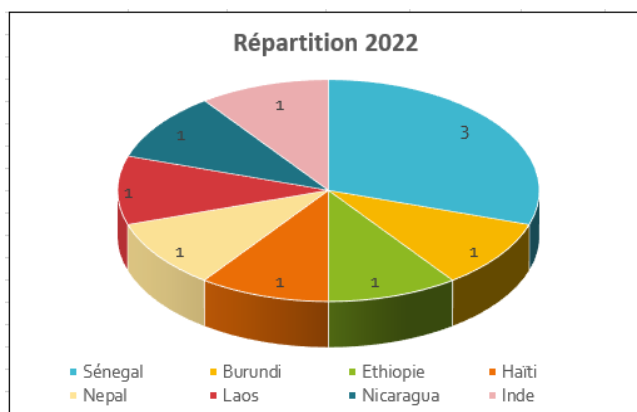
Au cours de son étude, le comité des projets vérifie l'éligibilité du pays concerné (selon l'indice de développement humain notamment), l'adéquation du projet au contexte local, la réelle implication des habitants, et la qualité de l'opérateur français, généralement une association, qui s'engage sur la réalisation du projet à l'étranger. Cette année, en raison des ressources contraintes de CDC DS, le comité a particulièrement regardé la surface financière et le budget du porteur du projet.

Chaque dossier a été étudié par trois personnes, le président et deux analystes. Au cours de **4 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du comité ont été ensuite soumis à la validation du conseil d'administration.

Conditions d'éligibilité des projets

- L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activité.
- Les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, etc.)
- Les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, etc.)
- L'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.



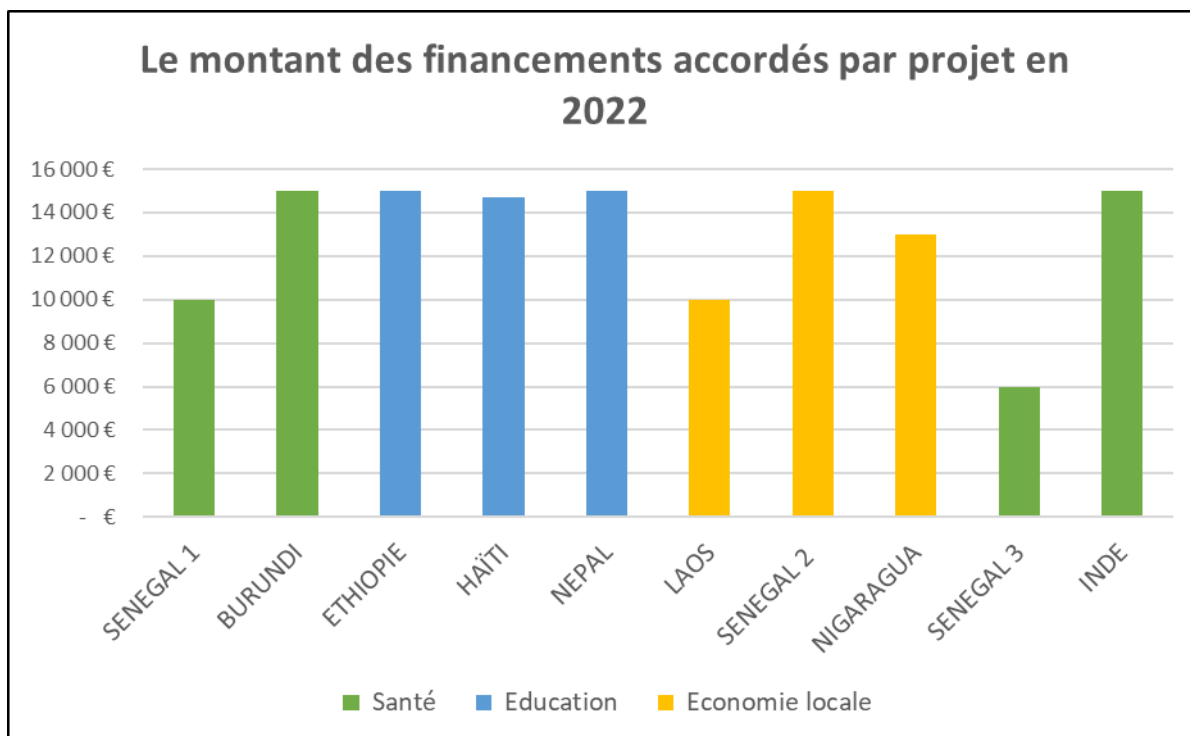
Augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux projets

Les conséquences de la crise sanitaire pesant moins sur les ressources de l'association, le budget de financement des projets 2022 a été revu nettement à la hausse cette année. C'est ainsi que, après examen des dossiers adressés par les associations, le conseil d'administration a retenu **10 projets pour un montant de 124 260 €**.

La signature de conventions avec les opérateurs

Pour chaque projet, une convention a été signée avec l'association opératrice, qui fixe les engagements et les modalités du partenariat. Partie intégrante de la convention, un petit nombre d'indicateurs de suivi sont conjointement choisis afin de réaliser une évaluation du projet, six mois après son achèvement. C'est la remise de ces indicateurs, inclus dans un bilan final de six mois de fonctionnement du projet envoyé par l'association opératrice, qui déclenche le versement de la dernière tranche de subvention.

Rappelons que depuis sa création en 1985, CDC Développement solidaire a financé 349 projets, pour un montant de 3 551 180 € (à fin 2022).



En 2022, les 10 projets se répartissent de la manière suivante : 4 concernent la santé, 3 portent sur l'éducation, 3 concernent l'économie locale. Comme en 2021, le comité des projets et le conseil d'administration ont surtout mobilisé les moyens financiers sur des projets de première nécessité, en résonance avec la crise sanitaire qui continue de frapper les populations les plus démunies.

Financement de projets liés aux voyages de tourisme solidaire

Le Cosog a organisé à nouveau cette année deux voyages solidaires, à Cuba (2 départs) et au Sénégal (1 départ).

42 collaborateurs y ont participé et ont versé chacun une contribution solidaire : 2 250 € pour les voyages à Cuba et 900 € pour celui au Sénégal. Ces dons, qui seront doublés par CDC Développement solidaire, participeront au financement de deux projets : extension d'une cuisine communautaire pour personnes âgées à Cuba et construction d'un centre de formation pour les futurs entrepreneurs au Sénégal.

Les modalités de financement des projets

Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à 15 000 €, L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur de 15 %, Le solde doit être pris en charge dans le cadre d'un partenariat diversifié.

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...),
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Des modalités particulières sont adoptées pour les projets dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € :

- 90 % au démarrage des travaux,
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'éléments significatifs permettant de vérifier la réalisation du projet (factures, photos, témoignages) et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

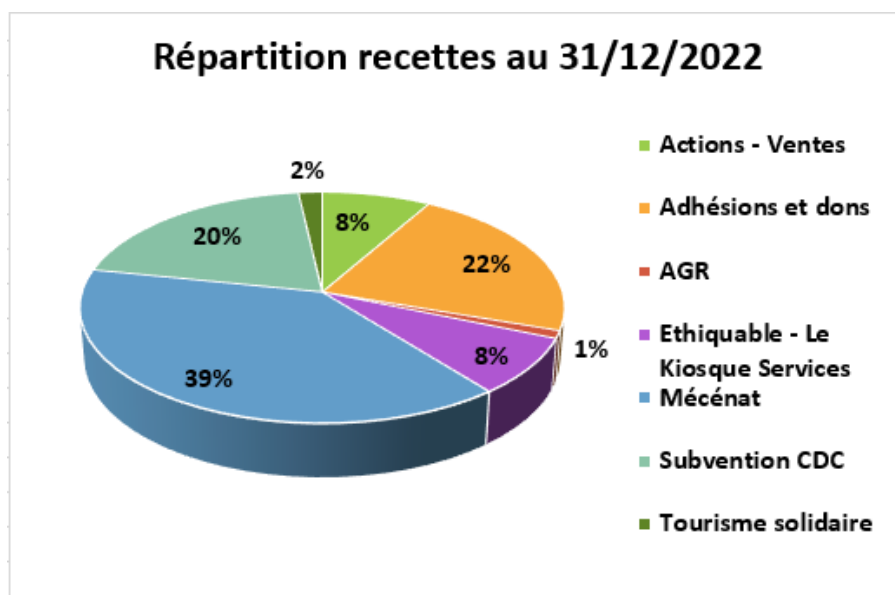
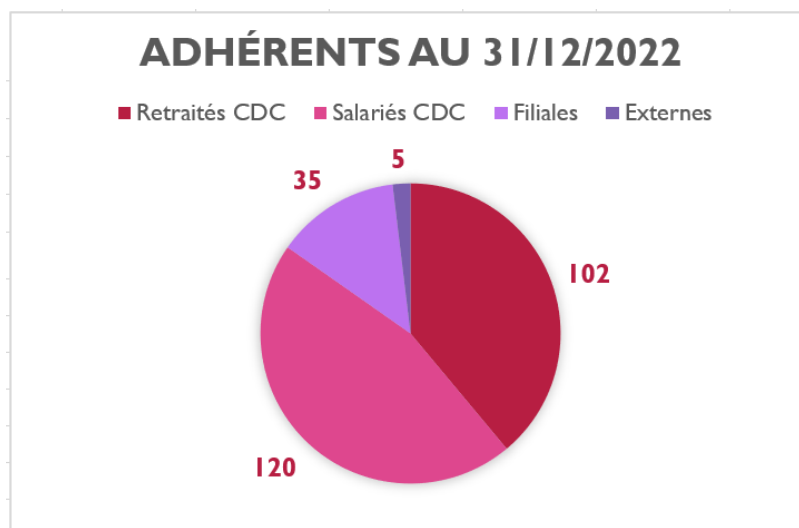
Les projets financés en 2022 figurent en annexe.

LES RESSOURCES

Les principales informations chiffrées concernant les ressources et les charges de l'association figure dans le rapport financier 2022.

Les adhésions et les dons divers :

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2022, face à l'attrition des ressources, **262 adhérents et donateurs** (dont 4 donateurs) se sont mobilisés pour apporter un important soutien financier à l'association.



Le soutien de la direction générale de la Caisse des Dépôts

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC Développement solidaire afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2022.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- Subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus, versés au titre de l'exercice précédent, dans la limite de 25 000 €. La subvention de fonctionnement de 10 000 €, versée par la Caisse des Dépôts en 2020 en raison des difficultés financières rencontrées par l'association, a été pérennisée.
- Opérations de collectes et dons : elles peuvent être organisées par des services de la Caisse des Dépôts à Paris, dans ses établissements et ses filiales, après des personnels qui versent un don en échange de la remise de livres, de jouets, de matériel informatique réformé, etc... Les services remettent le fruit de ces collectes à l'association.
- Mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC Développement solidaire d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnement listés dans l'annexe de la convention.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC Développement solidaire des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC Développement solidaire

CDC Développement solidaire s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts

- Une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations et dons des membres, perçus au titre de l'exercice précédent,
- Son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent,
- Les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes, relatifs au dernier exercice clos,
- Le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement par l'assemblée générale.

Le soutien du département mécénat de la Caisse des Dépôts (direction de la communication)

Chaque année, le département mécénat de la Caisse des Dépôts apporte un très grand soutien à CDC Développement solidaire, en proposant aux collaborateurs actifs et retraités, ainsi que du Groupe, des places de spectacles en échange d'un don versé au profit de l'association.

En 2022, les salles de spectacle ont de nouveau fait le plein. Les ventes de places (à Angers, Bordeaux, Metz et Paris) représentent ainsi cette année **39 % des ressources** de l'association (**68 080 €**). Par ailleurs, celle-ci a proposé un reçu fiscal aux collaborateurs acceptant de ne pas se faire rembourser les places de spectacles annulés et d'en faire don au profit des projets soutenus.

Partenariat avec l'AGR

Deux repas solidaires ont été organisés par l'AGR cette année. Un repas antillais au mois de mai, et le traditionnel repas de Noël solidaire. Ce dernier a rencontré beaucoup moins de succès, en partie en raison de la moindre fréquentation des restaurants et des cafétérias gérés par l'AGR. Au total les deux collectes **ont rapporté 1 856 €** (dont 1 175 € pour le repas de Noël).

Il conviendra de s'interroger sur l'opportunité de maintenir ce repas de Noël à l'avenir, au vu du temps et de l'énergie déployés pour son organisation, la collecte ne cessant de diminuer depuis quelques années.

Le partenariat avec le Kiosque Services (ex SVD)

Dans le cadre de la création du Kiosque Services, association qui a remplacé la SVD fin 2020, un partenariat a été conclu avec CDC Développement solidaire. Quatre boutiques (rue de Lille, Austerlitz 1, Angers et Bordeaux) ont vendu les produits de la coopérative Ethiquable au profit de notre association. Grâce à l'ouverture cette année du point de vente supplémentaire à Austerlitz 1, l'opération a rapporté un bénéfice de **2 208 €**.

Nouveau partenariat avec Beefun

Un partenariat a été noué avec Beefun, association Caisse des Dépôts qui élève des abeilles sur les toits de Austerlitz 1 et en récolte le miel, vendu ensuite aux collaborateurs. Beefun a proposé de verser à CDC DS la moitié de la recette des ventes de pots de miel, au profit d'un projet de biodiversité soutenu par CDC DS (cette année replantation de la mangrove et installation de ruches + formation d'apiculteurs au Sénégal). La 1ère vente de l'année s'est déroulée en septembre (rue de Lille et à A1) et a rapporté **500 €**.

INITIATIVES DIVERSES

Cette année, les bénévoles se sont fortement mobilisés et ont assuré plusieurs manifestations et collectes.

- Cap Martinique : 1ère transatlantique à la voile sans escale organisée pour les skippers amateurs, entre la Trinité sur Mer et Fort de France, avec pour slogan « un bateau soutient une cause ». Un collaborateur de la Caisse des Dépôts a participé à la course (7 000 km) et a choisi de soutenir CDC Développement solidaire. Ses voiles et la coque du bateau portaient le logo de notre association. Plusieurs opérations ont été organisées à cette occasion : création et animation d'une page dédiée sur notre site Internet, films présentant l'engagement du skipper, de CDC DS et de la banque des Territoires, tenue d'un stand par des bénévoles de l'association sur place le week-end du départ de la course, présence du DG au départ, campagnes de dons, repas Antillais dans les restaurants AGR et micro-dons dans les boutiques du Kiosque au profit de CDC DS, accueil du skipper à l'arrivée à Fort de France par la DR Antilles-Guyane... Le tout diffusé et relayé sur les supports internes, différentes communautés Next et sur les réseaux sociaux.
Une réunion/échange avec le skipper sur son aventure a clôturé, fin juin, cette longue période de communication. L'opération a permis de récolter **4 500 €**, notamment au profit d'un projet soutenu en Inde cette année (assainissement et recyclage des déchets pour un village d'intouchables),
- Une vente de matériels obsolètes (ordinateurs, téléphones portables...) aux collaborateurs de l'EP et de certaines filiales (ICDC) a rapporté **2 270 €**.
- Des ventes de goodies, de foulards et d'objets fabriqués par une association soutenue au Burkina Faso à partir de bâches événementielles recyclées, ont rapporté **4 892 €**.
- En fin d'année, la Caisse des Dépôts, acteur engagé en termes de RSE, a fait bénéficier CDC Développement solidaire d'un petit stock de bouteilles de champagne non utilisées lors des différents événements organisés sur l'ensemble du territoire. La vente de ces bouteilles a rapporté **5 590 €**.
- Enfin, les traditionnelles ventes de jouets et livres d'enfants, collectés auprès des collaborateurs, ont été organisées sur deux sites parisiens (rue de Lille et Austerlitz) en décembre ; en raison d'une faible présence des collaborateurs sur site les jours des ventes, elles ont rapporté **569 €**.

COMMUNICATION DE L'ASSOCIATION

- **Le site Internet** : il renseigne les porteurs de projet sur les conditions d'éligibilité de leur dossier et permet de suivre la réalisation des projets. Les évolutions sur le site se sont poursuivies cette année : mise en ligne de vidéos, création d'une rubrique spéciale « Cap Martinique », travail sur une visibilité accrue du site via un meilleur référencement des articles.
- **Les supports de communication interne** : les actualités de l'association ont été relayées principalement sur Next, et sur les écrans dynamiques installés dans les halls de plusieurs sites (rue de Lille, Austerlitz 3, Quatuor à Angers).
- **Communauté CDC Développement solidaire sur Next** : une année d'activité et près de 260 abonnés (diffusion de clips et vidéos, articles et vidéos de projets réalisés, etc).
- **Création d'un compte Instagram** : Il a été ouvert à la fin de l'année 2022, afin de faire connaître notre association, notamment auprès d'un public jeune (il est d'ailleurs animé par une jeune adhérente). Les associations partenaires s'y sont abonnées et partagent les informations publiées (manifestations, vie des projets, etc).
- **Le livret des projets 2022** : publié après l'assemblée générale, il résume l'ensemble des projets soutenus dans l'année par CDC Développement solidaire. L'édition 2022 de ce document, relookée comme chaque année, a été adressée à tous nos adhérents.
- **Le rapport annuel 2021** : ce livret (réalisé sur la base des documents approuvés par l'AG) a été diffusé à plus de 4 000 exemplaires. Il a été envoyé, notamment, aux collaborateurs du Groupe ayant fait don du prix de leurs places de spectacle au profit de CDC Développement solidaire.
- **Une note de présentation de l'association et des projets financés en 2022** a été communiquée au mois de juin au Mécénat, pour un envoi à tous les collaborateurs du Groupe en Ile-de-France.
- **Quelques présentations de l'association** ont été organisées, notamment auprès des nouvelles promotions des IRA et lors des séminaires destinés aux nouveaux arrivants.

En cette année de sortie de crise sanitaire, l'association a choisi de poursuivre une gestion prudente de sa trésorerie afin d'assurer ses engagements pris (projets des années précédentes), tout en accordant aux projets 2022 une enveloppe en très nette augmentation (+ 88 %) par rapport à celle de 2021.

Paris, le 21 juin 2023